



Région Auvergne et Languedoc-Roussillon

Projet de charte du Parc naturel régional des Sources et Gorges de l'Allier

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n°15-159 du Président du Conseil régional de la Région Auvergne, en date du 20 février 2015, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de charte du Parc naturel régional des Sources et Gorges de l'Allier conformément aux dispositions des articles L.333-1 et R.333-6-1 du Code de l'Environnement.

Cette enquête se déroulera du mercredi 1er avril 2015 au jeudi 30 avril 2015 inclus sur les territoires des communes de :

Pour la Haute-Loire : ALLEYRAS, ALLY, ARLET, AUBAZAT, AUVERS, BLASSAC, CAYRES, CERZAT, CHANTEUGES, CHARRAIX, CHASTEL, CHAZELLES, CHILHAC, COSTAROS, COUTEUGES, CROISANCES, CRONCE, CUBELLES, DESGES, DOMEYRAT, ESPLANTAS, FERRUSSAC, GRÈZES, LA BESSEYRE-SAINT-MARY, LA CHOMETTE, LANDOS, LANGEAC, LAVAUDIEU, LAVOÛTE-CHILHAC, LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS, MAZEYRAT-D'ALLIER, MERCOEUR, MONISTROL-D'ALLIER, OÛDES, PAULHAGUET, PEBRAC, PINOLS, PRADELLES, PRADES, RAURET, SAINT-ARCONS-D'ALLIER, SAINT-AUSTREMOINE, SAINT-BERAIN, SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER, SAINT-CIRGUES, SAINT-DIDIER-D'ALLIER, SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN, SAINT-GEORGES-D'AURAC, SAINT-HAON, SAINT-ILPIZE, SAINT-JULIEN-DES-CHAZES, SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE, SAINT-PAUL-DE-TARTAS, SAINT-PREJET-D'ALLIER, SAINT-PRIVAT-D'ALLIER, SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON, SAINT-VÉNÉRAND, SAINT-JEAN-LACHALM, SALZUIT, SAUGUES, SÉNEUJOLS, SIAUGUES-SAINTE-MARIE, TAILHAC, THORAS, VAZEILLES-PRES-SAUGUES, VENTEUGES, VIEILLE-BRIOUDE, VILLENEUVE-D'ALLIER, VISSAC-AUTEYRAC.

Pour la Lozère : AUROUX, CHAMBON-LE-CHÂTEAU, CHASSERADES, CHASTANIER, CHEYLARD-L'EVEQUE, FONTANES, GRANDRIEU, LA BASTIDE-PUYLAURENT, LANGOGNE, LAVAL-ATGER, LUC, NAUSSAC, PIERREFICHE, ROCLES, SAINT-BONNET-DE-MONTAURoux, SAINT-FLOUR-DE-MERCOIRE, SAINT-FREZAL-D'ALBUGES, SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE, SAINT-SYMPHORIEN.

Commission d'enquête : ont été désignés membres de la commission d'enquête publique suivant la décision n°E1500002/63 du 30 janvier 2015 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand : en qualité de Président : M. Raymond AMBLARD, directeur régional adjoint de l'Equipement en retraite, en qualité de membres titulaires : M. Jean-Luc GACHE, professeur ; Mme Lucette VIALA, inspectrice DDASS en retraite, en qualité de membres suppléants : M. Jacques CHANDES, cadre technique EDF-GDF en retraite.

Lieux de l'enquête : pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête publique comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet prévu par le code de l'environnement (notamment rapport et plan du Parc), ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés et tenus à la disposition du public dans les mairies des communes suivantes (les communes seront fermées le lundi 6 avril) :

Département	Lieux	Horaires
43	Mairie de Costaros	Du lundi au vendredi de 8h à 12h
43	Mairie de Langeac (siège de l'enquête publique)	Du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14h à 17h30
43	Mairie de Lavoute-Chilhac	Du lundi au vendredi de 8h à 12h / Mardi et jeudi de 13h30 à 17h30
43	Mairie de Monistrol-d'Allier	Du mardi au vendredi de 8h45 à 11h45 / Samedi (semaine paire) de 8h45 à 11h45
43	Mairie de Paulhaguet	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
43	Mairie de Pinols	Lundi, mardi et jeudi de 9h à 17h / Vendredi de 9h à 12h
43	Mairie de Saugues	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
43	Mairie de Siaugues-Saint-Marie	Du mardi au samedi de 9h à 12h
43	Mairie de Vieille-Brioude	Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 / Lundi, mercredi et vendredi de 16h à 17h Mardi et jeudi de 17h30 à 18h30
48	Mairie de Grandrieu	Du lundi au jeudi de 8h à 12h
48	Mairie de Labastide-Puylaurent	Mardi de 13h30 à 17h et jeudi de 8h à 12h
48	Mairie de Langogne	Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Conseil régional d'Auvergne - pôle Environnement et Energies - 59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand cedex 2, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique. Il sera également consultable sur les sites internet des Région Auvergne (www.auvergne.fr) et Languedoc-Roussillon (www.laregion.fr), et de l'Association de préfiguration du parc naturel régional des Sources et Gorges du Haut-Allier (www.pnr-haut-allier.fr).

Les intéressés pourront également consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux précités ou les adresser au siège de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique (Charte du Parc naturel régional des Sources et Gorges de l'Allier) – mairie de Langeac – 43300 LANGEAC.

Le Président de la commission d'enquête pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Lieux et heures de permanences : l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour l'informer et recueillir ses observations, aux lieux, jours et heures suivants :

Département	Lieux	Horaires
43	Mairie de Costaros	Mercredi 1er avril de 9h à 12h / Lundi 13 avril de 9h à 12h / Lundi 20 avril de 9h à 12h
43	Mairie de Langeac (siège de l'enquête publique)	Vendredi 3 avril de 14h30 à 17h30 / Jeudi 9 avril de 10h à 12h30 / Mercredi 29 avril de 14h30 à 17h30
43	Mairie de Saugues	Mardi 7 avril de 14h à 17h / Vendredi 17 avril de 9h à 12h / Vendredi 24 avril de 14h à 17h
43	Mairie de Vieille-Brioude	Vendredi 3 avril de 10h à 12h30 / Jeudi 9 avril de 17h30 à 18h30 / Mercredi 29 avril de 10h à 12h30
48	Mairie de Grandrieu	Mardi 7 avril de 9h à 12h / Mercredi 15 avril de 9h à 12h / Jeudi 23 avril de 9h à 12h
48	Mairie de Langogne	Mercredi 1er avril de 14h à 17h / Mardi 14 avril de 9h à 12h / Vendredi 24 avril de 9h à 12h

Le présent avis sera affiché au moins quinze jours avant l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci au siège des Régions Auvergne et Languedoc-Roussillon, à l'association de préfiguration du Parc naturel régional des Sources et Gorges du Haut-Allier, aux Préfectures de la Haute-Loire et de la Lozère, à la sous-Préfecture de Brioude et dans les communes du périmètre d'étude du Parc.

Il sera également publié sur les sites internet des Régions Auvergne (www.auvergne.fr) et Languedoc-Roussillon (www.laregion.fr) et de l'Association de préfiguration du Parc naturel régional des Sources et Gorges du Haut-Allier (www.pnr-haut-allier.fr).

Dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête, la commission remettra son rapport et ses conclusions au Président du Conseil régional d'Auvergne qui en adressera copie aux Préfets et Maires concernés ainsi qu'au Président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon et au Président de l'Association de préfiguration du Parc naturel régional des Sources et Gorges du Haut-Allier. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans tous les lieux de mise à disposition du dossier d'enquête au public, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'aux préfectures des départements de la Haute-Loire et de la Lozère, et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera publié sur les sites internet des Régions Auvergne (www.auvergne.fr) et Languedoc-Roussillon (www.laregion.fr) et de l'Association de préfiguration du Parc naturel régional des Sources et Gorges du Haut-Allier (www.pnr-haut-allier.fr).